



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril, Le Conseil Municipal de BOUÉE, légalement convoqué le **24 mars 2023**, s'est réuni en Mairie à la **Salle du Conseil**, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André LE BORGNE André, Maire.

Session	Publique		<i>Conseillers en exercice :</i>	14			
Référence	CM-PV-2023-04-03		<i>Conseillers présents :</i>	11			
Début et fin de la séance	20H00	22H35	<i>Conseillers votant :</i>	13			
Liste des Membres du Conseil et présence (dans l'ordre du tableau)							
Prénom NOM	P	Ex	Ab	Prénom NOM	P	Ex	Ab
André LE BORGNE	X			Chantal SURGET	X		
Séverine LABARRE	X			Antony PEIGNET	X		
Michaël NICOLAS	X			Sébastien BOUCARD	X		
Solène LEMARIÉ		X		Damien JODAR			X
Jacqueline HAMON	X			Christel FRINGANT	X		
Matthieu MAINIER	X			Jean-Pierre BIORET	X		
Pierrette ORAIN	X			Céline CLÉMOT		X	
Procurator(s)	Céline CLÉMOT donne procuration à Michael NICOLAS Solène LEMARIÉ donne procuration à Chantal SURGET						

Date de la convocation du Conseil municipal : **24/03/2023**
Date d'affichage : **24/03/2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s ainsi que les pouvoirs donnés.
Il rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance :

ORDRE DU JOUR

- 1) *Désignation d'un secrétaire de séance*
- 2) *Compte-rendu du dernier conseil municipal*
- 3) *Décisions du Maire prise en délégation du Conseil*
- 4) *Education – Compte rendu du dernier conseil d'école*
- 5) *Assemblées – état de l'ensemble des indemnités des élus perçues sur l'année 2022*
- 6) *Ressources Humaines/Finances – Accueil d'un(e) apprenti(e) en Master D'Administration Publique (2023-2025)*
- 7) *Finances – Compte administratif 2022*
- 8) *Finances – Compte de Gestion 2022*
- 9) *Finances – Affectation du Résultat 2022*
- 10) *Finances – Fonds de Solidarité Logement 2023*
- 11) *Finances – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale 2023*
- 12) *Finances – Subvention aux associations 2023*
- 13) *Finances – Budget Pluriannuel d'Investissement 2022-2026*
- 14) *Finances – Vote des taux d'imposition 2023*
- 15) *Finances – Budget Primitif 2023*
- 16) *Voirie – Plan d'Aménagement Voirie Communale - demande de subvention au titre des amendes de police*
- 17) *Questions diverses*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire propose à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- ✓ **VOIRIE – RÈGLEMENT DES DEMANDES DE BUSAGE**
- ✓ **(Selon le vote du budget) BÂTIMENT – FUTUR CTM - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE A TERRITOIRE D'ENERGIE 44**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** l'ajout des deux sujets à l'ordre du jour.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chantal SURGET se propose d'être secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

2. PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 07/03/2023

Le procès-verbal du 7 mars 2023 n'étant pas finalisé sera présenté lors de la prochaine séance.

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CM – INFORMATIONS

- ✓ Signature d'un devis avec l'imprimeur **GOUBAULT** de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE pour l'impression du bulletin municipal (montant **1 895 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **SIG Bureau d'Etude** de BOUVRON pour l'étude de filière d'assainissement individuel du futur CTM (montant **430 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **KORNOG géotechnique** de SAINT-NAZAIRE pour l'étude de sol G2AVP du futur CTM (montant **3 180 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **GUEBER Michel** de VALLET pour des réparations urgentes de la toiture de la bibliothèque (montant **864,90 € HT**) ;

Informations du Maire :

- ✓ Travaux de réhabilitation de l'abribus et sur les Routes de la Bignonnois, de la Boutonnais, de la Haute division et de Rohars auront lieu du 17 avril au 10 mai 2023 environ.

4. ÉDUCATION – COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ECOLE

Séverine LABARRE fait un retour du dernier Conseil d'Ecole.

Matthieu MAINIER arrive à 20H17

Concernant l'alarme PPMS, le devis reçu est trop élevé. Il est proposé de mettre à disposition une corne de brume ou sifflet. Le Conseil rejoint l'avis du Maire sur le sujet.

Le Maire informe que la porte du local vélo a été de nouveau vandalisée (poignée enfoncée).

Séverine LABARRE fait remonter plusieurs intrusions dans la cour de l'école.

5. ASSEMBLÉES – ÉTAT DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Suite à la Loi n°2019-1361 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (dite Loi Engagement et Proximité), l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose chaque année avant le vote de Budget de donner information au Conseil Municipal de l'état présentant l'ensemble des indemnités brutes (de l'année précédente) de toute nature, libellées en euro, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal.

Nom – PRENOM	Fonction	Montant brut annuel
LE BORGNE André	Maire	14 721,72 €
	Vice-président Communauté de Commune Estuaire et Sillon	9 896,82 €
SURGET Chantal	1 ^{er} adjoint	3 917,94 €
LABARRE Séverine	2 ^{ème} adjoint	3 917,94 €
PEIGNET Antony	3 ^{ème} adjoint	3 917,94 €
NICOLAS Michaël	4 ^{ème} adjoint	3 917,94 €
BIORET Jean-Pierre	Conseiller municipal délégué	1 163,52 €
JODAR Damien	Conseiller municipal	143,55 €

6. RESSOURCES HUMAINES/FINANCES – ACCUEIL D'UN(E) APPRENTI(E) EN MASTER D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (2023-2025)

Le Maire Le Contexte de recrutement au sein des collectivités devient de plus en plus tendu. De nombreux postes permanents restent non pourvu faute de candidatures (c'est le cas actuellement à Estuaire et Sillon). De nombreuses initiatives sont lancées depuis quelques temps pour encourager les jeunes à candidater dans les métiers de la territoriale. L'IPAG (Institut de Préparation à l'Administration Générale) de NANTES (44) lance à partir de septembre un nouveau Master « Administration Publique » en alternance pour 2 ans (cf. document en annexe). L'étudiant inscrit en Master alternera étude à l'IPAG et travail en collectivité. Ce nouveau cursus pourrait être une opportunité pour la collectivité. La charge actuelle de travail du service administratif est importante et va l'être davantage à partir de la rentrée avec le suivi des projets du mandat. Le recours à un apprenti permettrait temporairement (l'objectif n'est pas de créer un poste supplémentaire par la suite) d'apporter du renfort.

Le recours à un Apprenti est bénéficiaire d'allègement de charges patronales et les frais pédagogiques peuvent en principe être pris en charge par le CNFPT (cf. annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ VALIDER le principe d'accueillir un apprenti au service administratif à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- ✓ CREER un poste temporaire d'apprenti pour une durée de DEUX ANS (1^{er} septembre 2023 au 31 août 2025) ;
- ✓ PRECISER que ce poste n'aura pas vocation à être pérennisé ;
- ✓ AUTORISE le Maire à solliciter l'avis de la comité Social Territorial

7. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2022

Au 31 décembre 2022, le compte administratif fait état des résultats suivants (cf. annexe pour résultats détaillés et bilan de la direction régionale des finances publiques) :

SECTION INVESTISSEMENT

	BP 2022	CA 2022 au 31/12/22	% réalisation
Dépenses	965 315,00 €	132 510,85 €	13,73%
Recettes	965 315,00 €	141 726,47 €	14,68%
RAR en Dépenses		139 810,00 €	
RAR en recettes		97 363,00 €	
Excédent antérieur reporté (CA 2021 / si - déficit)		303 316,36 €	
Deficit / Excedent reporté (001)		312 531,98 €	

Concernant les Restes à Réaliser 2022, **139 810 €** de crédits en dépenses d'investissement ont été déclarés et sont donc reportés sur le Budget Primitif 2023 à savoir :

- ✓ **10 740 €** colombarium
- ✓ **54 335 €** Maitrise d'œuvre du CTM
- ✓ **46 620 €** travaux PAVC 2022
- ✓ **19 960 €** travaux mise en accessibilité de l'abribus
- ✓ **3 000 €** matériel informatique pour l'école
- ✓ **5 155 €** abri de jardin du BAE

97 363 € de crédits 2022 en recettes d'investissement ont été déclarés en Restes à Réaliser 2022 et sont donc reportés sur le Budget Primitif 2023 (subvention DETR pour l'église et DSIL pour le CTM)

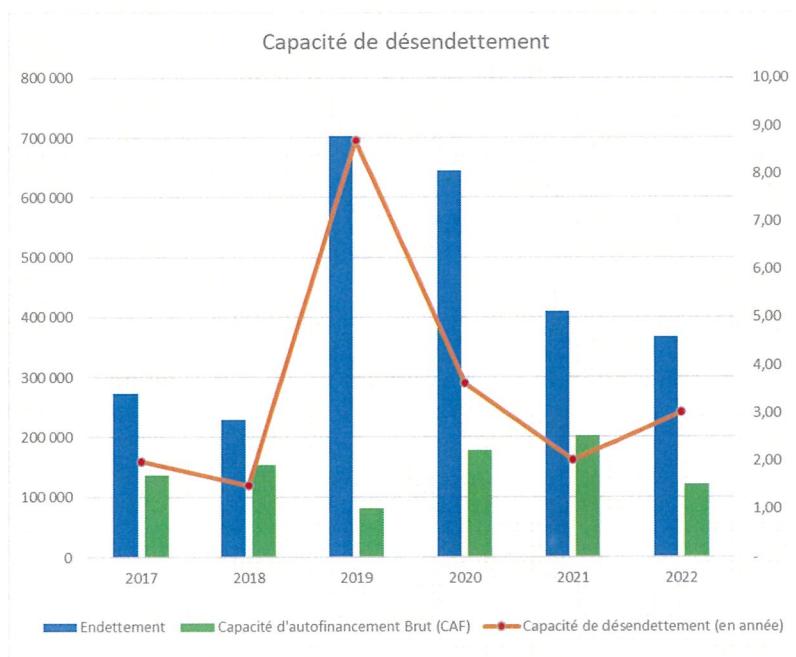
SECTION FONCTIONNEMENT

	BP 2022	CA 2022 au 31/12/22	% réalisation
Dépenses	1 082 784,00 €	712 910,32 €	65,84%
Recettes	1 082 784,00 €	834 428,27 €	77,06%
Excédent antérieur reporté (CA 2021 / si - déficit)		325 810,24 €	
Deficit / Excedent reporté (001)		447 328,19 €	

L'exécution budgétaire permet de cumuler de nouveau de l'excédent sur les deux sections.

Plusieurs éléments sont à retenir :

- ✓ Augmentation des frais d'alimentation et essence dû à l'inflation (+ 9 000 €) ;
- ✓ Augmentations générales dû au cout de l'énergie et l'inflation ;
- ✓ Augmentation des frais de personnel dû aux arrêts maladies et temps partiel thérapeutique (compensée en partie par des remboursement sécurité sociale et assurance)
- ✓ Malgré ce contexte, les dépenses arrivent à être contenues ;
- ✓ Côté recettes, les réalisations ont été meilleures que prévues notamment grâce à la taxe additionnelle aux droits de mutations (+ 41 000 €) et recettes de facturation de restauration (+ 11 000 €).



La capacité de désendettement s'est légèrement dégradée en raison de la baisse de Capacité d'autofinancement brute.

En effet, la capacité de désendettement passe de 2,02 années en 2021 à 3,02 années en 2022 (rappel le seuil d'alerte est fixé à 6 ans)

Une fois les débats clos, le Maire se retire au moment du vote, Madame SURGET préside la séance en son absence pour le vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (le Maire n'ayant pas pris part au vote) après en avoir délibéré, DECIDE :

- ✓ **DE VALIDER** le Compte Administratif tel que présenté délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à la présente décision ;

8. FINANCES – COMPTE DE GESTION – ANNÉE 2022

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier (centre des finances publiques de Pontchâteau) établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Le compte de gestion est présenté en annexe.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ✓ **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- ✓ **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal ;
- ✓ **APPROUVE** le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public.

9. FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT - ANNÉE 2022

Le Maire informe l'Assemblée que le résultat de l'exercice 2022 étant excédentaire sur les deux sections et afin de ne pas réduire les marges de manœuvre à terme en fonctionnement il est proposé une affectation du résultat 2022 comme suit :

PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT	
Excédent reporté 002 (fonct)	406 149,00 €
Excédent fonct.Capitalisé (1068)	41 179,19 €
Report en section d'inv., en RECETTES (001)	312 531,98 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de valider cette proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2022.

10. FINANCES – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2023

Le Maire indique que le Président du Département de Loire-Atlantique par courrier en date du 16 février 2023 a adressé l'appel de fonds 2022 pour le fonds de solidarité logement (FSL).

Institué par la Loi du 31 mars 1990, Il permet de soutenir les foyers en difficultés notamment en précarité énergétique.

Il est proposé d'accorder 150 € à l'appel 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE d'accorder une participation de 150 € au titre du fonds solidarité Logement 2023.

11. FINANCES – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE 2023

Le projet de budget primitif 2023 du Centre Communal d’Action Sociale de la Commune de Bouée fait état d’un besoin de financement au titre de l’année 2023 pour un montant total de 4 971 €.

La contribution est plus importante que 2021 en raison du repas des aînés qui sera organisés 2 fois sur 2022 (report de celui prévu fin 2021 en raison du contexte sanitaire.

Pierrette ORAIN demande s’il ne va pas y avoir davantage de personnes bénéficiaires d’aides du CCAS. Il est répondu que le projet de budget anticipe cette éventuelle hausse.

Après avoir entendu l’exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, après en avoir délibéré :

- ✓ **DECIDE d’attribuer au CCAS de BOUÉE une subvention d’équilibre de 4 971 € pour l’année 2023 ;**
- ✓ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente décision ;**

12. FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L’ANNEE 2023

Il est proposé au Conseil de statuer sur l’attribution d’une subvention municipale aux associations.

Christel FRINGANT fait remonter une demande du Président de l’association des amis de la chapelle Ste Anne de Rohars d’augmenter un peu leur subvention car un mécène s’est retiré. Jean-Pierre BIORET confirme cette demande mais il a été répondu à l’intéressé qu’il était possible de formuler la demande officiellement. Il est précisé que l’association n’a pas demandé une subvention plus importante dans son dossier.

Antony PEIGNET précise que cette année la Commune va prendre en charge les frais artistiques du Concert d’été. Il a exprimé son souhait qu’il ne soit pas demandé de participation au chapeau la Commune contribuant financièrement frais.

Séverine LABARRE demande des précisions sur la demande de subvention versée à l’USEP. Il est répondu que la demande est prise en compte et qu’il sera adressé par courriel une réponse à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- ✓ **DECIDE d’attribuer pour l’année 2023 les subventions suivantes :**

SUBVENTIONS VERSEES	EN 2019	EN 2020	EN 2021	EN 2022	PROPOSITION 2023
ASSOCIATION					
ADMR	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	800,00 €
DONNEURS DE SANG	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
BOUEE TENNIS DE TABLE	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
CHORED'ELLES	300,00 €	300,00 €			
BOUEE TRAVAUX MANUELS	150,00 €	150,00 €			
L'OLYMPIQUE PETANQUE BOUESIENNE	300,00 €	300,00 €			300,00 €
UNC CORDEMAIS	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
UNC SAVENAY	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
JEUNES POMPIERS SAVENAY	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
COMITE DES FETES DE BOUEE	300,00 €	300,00 €		300,00 €	600,00 €
VIE LIBRE	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
RESTOS DU CŒUR	100,00 €	100,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
SOCIETE DE CHASSE DE BOUEE	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE SAVENAY	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
LA CHAPELLE DE ROHARS	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
USEP	325,00 €	325,00 €	325,00 €	325,00 €	

APRA COUERON	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BOUEE AMICALE LAIQUE	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
ACCUEIL FRATERNEL	100,00 €			100,00 €	150,00 €
ADAR 44				100,00 €	700,00 €
CROIX ROUGE FRANÇAISE				80,00 €	80,00 €
OFFICE INTERCOMMUNAL SPORTS					110,00 €
PALETS CLUB BOUESIEN					150,00 €
Enveloppe pour d'éventuelles ddes					1 000,00 €
TOTAL	5 335,00 €	5 235,00 €	4 385,00 €	4 965,00 €	6 250,00 €

✓ **PRECISE** que la dépense sera inscrite au Budget primitif de l'exercice 2023 au compte **6574**.

13. FINANCES – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022-2026

CONTEXTE ET METHODOLOGIE

Afin d'avoir une visibilité sur le mandat et d'anticiper les besoins de financement des projets structurants, il a été proposé en 2022 aux élus et services municipaux et coordonné par la commission finances / budget de recenser de tous les besoins en investissement sur les quatre années restantes du mandat.

En parallèle, un premier recensement des possibles financements estimatifs a été fait. Un travail de prospective financière a été demandé à la direction régionale des finances publiques. Celui-ci a été présenté lors de la commission finances/budget du 29 novembre 2022.

Il est proposé de mettre à jour le plan pluriannuel établi en 2022.

PLAN PLURIANNUEL PAR PRIORITÉ

Recensement fait par les services et les élus, un prévisionnel de Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 a été présenté en commission finances-budget et présente un montant total de **3 411 337,76 €** (44 595,76 € en 2022, 1 186 400 € en 2023, 1 074 942 € en 2024, 769 400 € en 2025 et 416 000 € en 2026).

2 groupes de priorisations sont proposés par la Commission finances/Budget au Conseil :

- ✓ **Priorité 1** : à inscrire dans le Plan Pluriannuel
- ✓ **Priorité 2** : à inscrire si le contexte le permet (financement, budget...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE de :

- ✓ **VALIDE** la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 telle que présentée ;
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention ou aide permettant de financer les opérations pouvant être prévues dans la limite des crédits ouverts au présent Budget ;
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente décision ;

14. FINANCES – TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Maire informe l'Assemblée que l'Etat a décidé l'augmentation de la valeur des bases fiscales de 7,10% pour l'année 2023.

Il est rappelé que le Conseil Municipal doit décider du taux d'imposition des taxes communales du foncier bâti et du foncier non bâti et **Taxe d'habitation des résidences secondaires (réinstauré depuis cette année)**.

Historique des taux d'imposition de 2017 à 2021

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe Foncier Bâti	17,88 %	18,77 %	19,33 %	34,33 %* (19,33)	35,19 %	35,19 %
Taxe Foncier Non Bâti	26,21 %	26,73 %	27,53 %	27,53 %	27,53 %	27,53 %
Taxe d'Habitation RS	15,08 %	15,83 %	16,30 %			

*** à partir de 2020/21, la taxe du foncier bâti récupère la part départementale d'où la différence de taux**

La Commission finances a proposé de ne pas augmenter les taux pour cette année considérant l'augmentation des valeurs décidée par l'Etat.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE de :

- ✓ **Ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les maintenir à :**
 - *Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :* **35,19 %**
 - *Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :* **27,53 %**
 - *Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) :* **16,30%**
- ✓ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente décision ;**

15. FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023

CONTEXTE ET METHODOLOGIE

Ce budget 2023 se présente dans un contexte d'incertitude fortement impacté sur l'inflation. Plusieurs postes budgétaires vont connaître des augmentations : énergie (+80%), carburant, dépenses de personnel (valeur point d'indice sur une année pleine), alimentation (+16 à 20%). Différents fournisseurs vont également augmenter leurs facturations avec l'augmentation des coûts de l'énergie et l'inflation.

Côté recettes, les dotations de l'Etat devraient être stables. Les recettes d'imposition progresseront avec la révision des bases de **7,1%**.

Le budget communal est sain et comporte des excédents importants (**759 860,17 € cumulés**) permettant d'aborder certaines dépenses obligatoires (*mise en accessibilité des bâtiments municipaux – enveloppe maximum de 200 000 €*).

Côté emprunts en cours, 1 emprunt va être clôturé sur 2022, 1 sur 2024 et 1 autre sur 2026.

BUDGET D'ACTION

L'Exercice 2023 accompagner l'action municipale.

Volontariste avec un budget d'investissement de **1 228 357 €** pour réaliser différentes opérations pour améliorer le fonctionnement des services, le quotidien des habitants et ainsi améliorer le cadre de vie et le service public rendu à la population, parmi elles :

- ✓ *Construction d'un nouveau centre technique municipal (680 000 € sur 2 ans – 340 000 € en 2023)*
- ✓ *Sécurisation et réhabilitation de l'église Notre Dame (240 000 € sur 4 ans dont 120 000 € en 2023)*
- ✓ *Projet de réhabilitation de la Salle Polyvalente (1 000 000 € sur 3 ans – 84 000 € en 2023)*
- ✓ *Mise en accessibilité des bâtiments municipaux (200 000 €)*
- ✓ *Travaux de réfection toiture bibliothèque (100 000 €)*
- ✓ *Numérotation et dénomination des voies communales (22 897 €)*
- ✓ *PAVC – réfection de 4 voies communales + point à temps (99 086 €)*
- ✓ *Mise en accessibilité d'abribus (19 960 €)*

Les recettes d'Investissement prennent en compte une partie des subventions possibles seulement par prudence ainsi qu'un emprunt de **260 000 €** permettant de maintenir des capacités financières de la Commune.

Côté Fonctionnement (**1 220 147 €**), le prévisionnel essaie d'anticiper les possibles hausses de coût de fonctionnement à attendre (frais de personnel, cout de l'énergie, entretien des bâtiments, ...).

Les recettes prévisionnelles restent prudentes en tablant sur une stabilité de certaines recettes.

Pierrette ORAIN demande quand les panneaux de signalisation de rue et de numéro seront livrés. Il est répondu que la commande a bien été passée auprès de La Poste mais nous n'avons pas de nouvelles sur une date de livraison.

Michael NICOLAS demande s'il y a eu beaucoup de retours négatifs de la population. Le Maire fait remonter quelques retours de la population mais globalement cela s'est bien passé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE de :

- ✓ **VOTER le Budget Primitif de l'Exercice 2023 s'équilibrant en dépense et recettes de :**
 - **1 228 357 € en section d'Investissement**
 - **1 220 147 € en section de Fonctionnement**

- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention ou aide permettant de financer les opérations (en fonctionnement ou investissement) pouvant être prévues dans la limite des crédits ouverts au présent Budget ;
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente décision ;

16. VOIRIE - PLAN D'AMENAGEMENT DE VOIRIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal doit se prononcer en séance (point 13) sur la validation d'un projet de plan Pluriannuel d'Investissement comprenant, entre autres, un Plan d'Aménagement de Voirie Communale (2023) pour un montant total estimé de **39 239 € TTC**.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE de :

- ✓ **VALIDER** le programme d'aménagement de voirie pour 2023 tel que proposé ;
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente décision et solliciter tout financement possible auprès de Monsieur le Président du Département de Loire-Atlantique ainsi que d'autres collectivités ou organismes si nécessaire ;

17. VOIRIE – RÈGLEMENT DES DEMANDES DE BUSAGE (document sur table)

Il est rappelé que les habitants souhaitant installer un busage sur un fossé communal doivent réaliser une demande en amont. Le coût devient de plus en plus important pour la Commune.

Michael NICOLAS rappelle le contexte d'augmentation de demandes de busages (environ 11-12 par an) et de leur coût.

La commission voirie réunit le 3 avril matin a acté les propositions suivantes :

- ✓ *Demande statuée par le Maire au cas par cas*
- ✓ *Prise en charge du cout de la dépense par le demandeur à hauteur des 3/4.*

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE de :

- ✓ **INSTAURER** un règlement des busages sur le territoire communal ;
- ✓ **INSTAURER** une participation de la Commune maximum à hauteur d'un quart de la dépense totale (prise en charge du restant par le demandeur) ;
- ✓ **DONNER POUVOIR** au Maire d'établir ce règlement des busages par Arrêté Municipal ;
- ✓ **PRECISE** que cette décision est applicable pour toutes les demandes reçues et non statuées encore à ce jour et aux suivantes ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à statuer au cas par cas en lien avec la Commission Voirie et à signer tout document afférent à la présente délibération ;

18. BÂTIMENT – FUTUR CTM - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE A TERRITOIRE D'ENERGIE 44 (sujet à confirmer)

Monsieur le Maire rappelle que le projet de futur CTM dont l'avant-projet définitif sera présenté fin mai, prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques, en vue de réaliser de l'autoconsommation collective des bâtiments communaux.

Il est proposé de solliciter Territoire d'Energie 44 pour des missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le projet. Cet appui permettrait de suivre la réalisation et la mise en service dans les meilleures conditions (notamment les démarches administratives préalables à la mise en service).

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE de :

- ✓ **VALIDER** le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques du futur CTM ;

- ✓ **AUTORISER et DONNER POUVOIR** au Maire de définir les missions d'AMO nécessaires au projet ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente décision ;

19. QUESTIONS DIVERSES – RETOURS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- ✓ Prochaine date de Conseil Municipal : Mardi 30 Mai 2023 à 20H
- ✓ Tour de table – retour des commissions

Antony PEIGNET : La commission culture s'est réunie et a statué sur le calage des différents évènements à venir : forum des associations le 1^{er} septembre ; spectacle stand-up le 7 octobre ; spectacle de Noël le 16 décembre. Il rappelle que le feu d'artifice est programmé le 17 juin et la fête de la musique le 23 juin. La commission va se réunir prochainement. Le Bouée info sera distribué prochainement.

Pierrette ORAIN : le compte rendu de la commission mobilité CCES va être adressé prochainement.

Jacqueline HAMON : Elle demande quand est fixée la date de l'exercice. Il est répondu que tous les élus n'ont pas encore répondu au sondage mais cela aurait peut-être lieu le mardi 25 avril.

Christel FRINGANT : le compte rendu de la commission PEEJ sera transmis prochainement. Prochaine réunion le 11 avril.

Chantal SURGET : une visite d'un agent du service déchet CCES a eu lieu du Restaurant scolaire. Un accompagnement du SMCNA aura lieu dans la démarche de réduction des déchets.

Jean-Pierre BIORET : la commission milieux aquatiques a abordé le règlement de l'eau car cela est obligatoire. Une petite plaquette pour sensibiliser les habitants aux enjeux du territoire sur l'eau. Il est abordé la distribution. La CCES a lancé une consultation pour un marché d'entretien des zones humides. Ce dernier est infructueux. La journée des peintres organisée par les amis de la chapelle Ste Anne de Rohars le 1^{er} mai.

Chantal fait remonter l'état de la salle polyvalente. Antony PEIGNET confirme que l'entretien de la salle est moins bon que celui de la salle des fêtes.

Le Maire : Il fait retour de la réunion organisée par le Département au sujet de la chaussée à voie centrale banalisée mise en place sur la RD90 entre Bouée et Lavau-sur-Loire. La question de la pérennisation sera présentée de nouveau après un comptage réalisé cet été.

Pierrette ORAIN pense que la route n'est pas assez large par endroit. Le Maire répond que le Département en convient.

Le prochain Conseil Municipal est programmé **Mardi 30 Mai 2023 à 20H**. Il aura lieu en salle du Conseil en Mairie selon le contexte sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22H35.

La secrétaire de séance,

Chantal SURGET



Le Maire,

André LE BORGNE.



MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le procès-verbal de la réunion du Conseil-municipal en date du **07 mars 2023**, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le **09 mars 2023** dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATIONS

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
LE BORGNE André	2023-04-01	<u>Ressources Humaines</u> – Accueil d’un(e) apprenti(e) en Master d’Administration Publique (2023-2025)	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-04-02	<u>Finances</u> – Compte Administratif 2022	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 1
LE BORGNE André	2023-04-03	<u>Finances</u> – Compte de Gestion 2022	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-04-04	<u>Finances</u> – Affectation du résultat 2022	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-04-05	<u>Finances</u> – Fonds de Solidarité Logement 2023	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-04-06	<u>Finances</u> – Subvention au Centre Communal d’Action Sociale 2023	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-04-07	<u>Finances</u> – Subventions accordées aux associations pour l’année 2023	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-04-08	<u>Finances</u> – Plan Pluriannuel d’Investissement 2022-2026	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-04-09	<u>Finances</u> – Taux d’imposition 2023	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-04-10	<u>Finances</u> – Budget Primitif principal – Exercice 2023	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-04-11	<u>Voirie</u> – PAVC 2023 – demande de subvention amendes de police 2023	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-04-12	<u>Voirie</u> – Règlement des demandes de busage	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-04-13	<u>Bâtiment</u> – Futur CTM – Projet photovoltaïque – mission à Maîtrise d’ouvrage à Territoire d’Energie de Loire-Atlantique	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0

ANNEXE - CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 03 Avril 2023

Rapport des délibérations

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est demandé l’autorisation d’ajouter deux sujets à l’ordre du jour :

- ✓ **VOIRIE – RÈGLEMENT DES DEMANDES DE BUSAGE**
- ✓ **(Selon le vote du budget) BÂTIMENT – FUTUR CTM - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D’ŒUVRE A TERRITOIRE D’ENERGIE 44**

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

2. PROCES VERBAL DE SÉANCE DU 07 MARS 2023

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CM – INFORMATIONS

- ✓ Signature d'un devis avec l'imprimeur **GOUBAULT** de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE pour l'impression du bulletin municipal (montant **1 895 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **SIG Bureau d'Etude** de BOUVRON pour l'étude de filière d'assainissement individuel du futur CTM (montant **430 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **KORNOG géotechnique** de SAINT-NAZAIRE pour l'étude de sol G2AVP du futur CTM (montant **3 180 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **GUEBER Michel** de VALLET pour des réparations urgentes de la toiture de la bibliothèque (montant **864,90 € HT**) ;

Informations du Maire :

- ✓ Travaux de réhabilitation de l'abribus et sur les Routes de la Bignonnois, de la Boutonnois, de la Haute division et de Rohars auront lieu du 17 avril au 10 mai 2023 environ.

4. ÉDUCATION – COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ÉCOLE

Cf. annexe.

5. ASSEMBLÉES – ÉTAT DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DES ÉLUS

Suite à la Loi n°2019-1361 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (dite Loi Engagement et Proximité), l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose chaque année avant le vote de Budget de donner information au Conseil Municipal de l'état présentant l'ensemble des indemnités brutes (de l'année précédente) de toute nature, libellées en euro, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal.

Nom – PRENOM	Fonction	Montant brut annuel
LE BORGNE André	Maire	14 721,72 €
	Vice-président Communauté de Commune Estuaire et Sillon	9 896,82 €
SURGET Chantal	1 ^{er} adjoint	3 917,94 €
LABARRE Séverine	2 ^{ème} adjoint	3 917,94 €
PEIGNET Antony	3 ^{ème} adjoint	3 917,94 €
NICOLAS Michaël	4 ^{ème} adjoint	3 917,94 €
BIORET Jean-Pierre	Conseiller municipal délégué	1 163,52 €

6. RESSOURCES HUMAINES/FINANCES – ACCUEIL D'UN(E) APPRENTI(E) EN MASTER D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (2023-2025)

Le Contexte de recrutement au sein des collectivités devient de plus en plus tendu. De nombreux postes permanents restent non pourvu faute de candidatures (c'est le cas actuellement à Estuaire et Sillon). De nombreuses initiatives sont lancées depuis quelques temps pour encourager les jeunes à candidater dans les métiers de la territoriale. L'IPAG (Institut de Préparation à l'Administration Générale) de NANTES (44) lance à partir de septembre un nouveau Master « Administration Publique » en alternance pour 2 ans (cf. document en annexe). L'étudiant inscrit en Master alternera étude à l'IPAG et travail en collectivité.

Ce nouveau cursus pourrait être une opportunité pour la collectivité. La charge actuelle de travail du service administratif est importante et va l'être davantage à partir de la rentrée avec le suivi des projets du mandat. Le recours à un apprenti permettrait temporairement (l'objectif n'est pas de créer un poste supplémentaire par la suite) d'apporter du renfort.

Le recours à un Apprenti est bénéficiaire d'allègement de charges patronales et les frais pédagogiques peuvent en principe être pris en charge par le CNFPT (cf. annexe)

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- ✓ VALIDER le principe d'accueillir un apprenti au service administratif à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- ✓ CREER un poste temporaire d'apprenti pour une durée de DEUX ANS (1^{er} septembre 2023 au 31 août 2025) ;
- ✓ PRECISER que ce poste n'aura pas vocation à être pérennisé ;
- ✓ AUTORISE le Maire à solliciter l'avis de la comit  Social Territorial

7. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2022

Au 31 décembre 2022, le compte administratif fait état des résultats suivants (cf. annexe pour résultats détaillés et bilan de la direction régionale des finances publiques) :

SECTION INVESTISSEMENT

	BP 2022	CA 2022 au 31/12/22	% réalisation
Dépenses	965 315,00 €	132 510,85 €	13,73%
Recettes	965 315,00 €	141 726,47 €	14,68%
RAR en Dépenses		139 810,00 €	
RAR en recettes		97 363,00 €	
Excédent antérieur reporté (CA 2021 / si - déficit)		303 316,36 €	
Deficit / Excedent reporté (001)		312 531,98 €	

Concernant les Restes à Réaliser 2022, **139 810 €** de crédits en dépenses d'investissement ont été déclarés et sont donc reportés sur le Budget Primitif 2023 à savoir :

- ✓ **10 740 €** colombarium
- ✓ **54 335 €** Maitrise d'œuvre du CTM
- ✓ **46 620 €** travaux PAVC 2022
- ✓ **19 960 €** travaux mise en accessibilité de l'abribus
- ✓ **3 000 €** matériel informatique pour l'école
- ✓ **5 155 €** abri de jardin du BAE

97 363 € de crédits 2022 en recettes d'investissement ont été déclarés en Restes à Réaliser 2022 et sont donc reportés sur le Budget Primitif 2023 (subvention DETR pour l'église et DSIL pour le CTM)

SECTION FONCTIONNEMENT

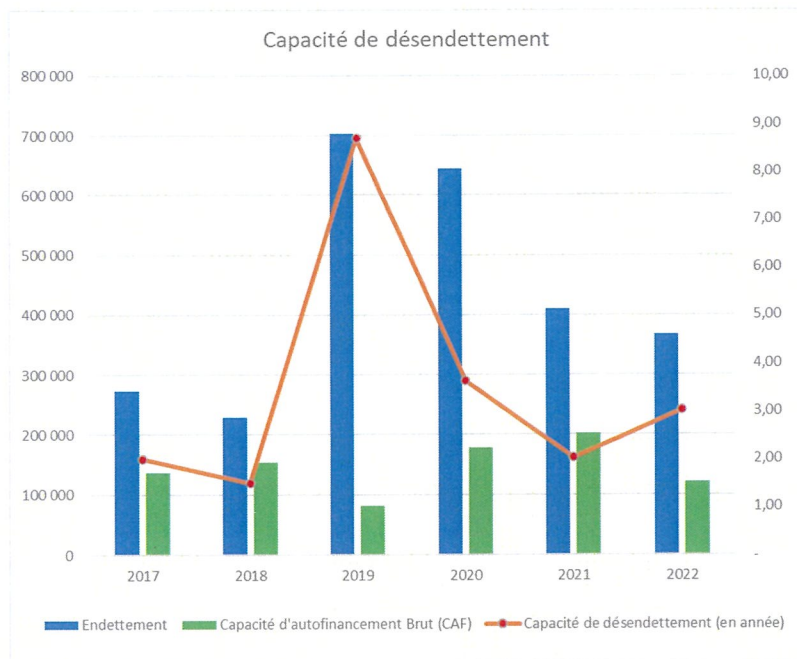
	BP 2022	CA 2022 au 31/12/22	% réalisation
Dépenses	1 082 784,00 €	712 910,32 €	65,84%
Recettes	1 082 784,00 €	834 428,27 €	77,06%
Excédent antérieur reporté (CA 2021 / si - déficit)		325 810,24 €	
Deficit / Excedent reporté (001)		447 328,19 €	

L'exécution budgétaire permet de cumuler de nouveau de l'excédent sur les deux sections.

Plusieurs éléments sont à retenir :

- ✓ Augmentation des frais d'alimentation et essence dû à l'inflation (+ 9 000 €) ;

- ✓ Augmentations générales dû au cout de l'énergie et l'inflation ;
- ✓ Augmentation des frais de personnel dû aux arrêts maladies et temps partiel thérapeutique (compensée en partie par des remboursement sécurité sociale et assurance)
- ✓ Malgré ce contexte, les dépenses arrivent à être contenues ;
- ✓ Côté recettes, les réalisations ont été meilleures que prévues notamment grâce à la taxe additionnelle aux droits de mutations (+ 41 000 €) et recettes de facturation de restauration (+ 11 000 €).



La capacité de désendettement s'est légèrement dégradée en raison de la baisse de Capacité d'autofinancement brute.

En effet, la capacité de désendettement passe de 2,02 années en 2021 à 3,02 années en 2022 (rappel le seuil d'alerte est fixé à 6 ans)

Une fois les débats clos, le Maire se retire au moment du vote, Madame SURGET préside la séance en son absence pour le vote.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte administratif de l'exercice tel que présenté.

8. FINANCES – COMPTE DE GESTION – ANNÉE 2022

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier (centre des finances publiques de Pontchâteau) établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Le compte de gestion est présenté en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion tel que présenté.

9. FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT - ANNÉE 2022

Le résultat de l'exercice 2022 étant excédentaire sur les deux sections et afin de ne pas réduire les marges de manœuvre à terme en fonctionnement il est proposé une affectation du résultat 2022 comme suit :

PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT	
Excédent reporté 002 (fonct)	406 149,00 €
Excédent fonct.Capitalisé (1068)	41 179,19 €
Report en section d'inv., en RECETTES (001)	312 531,98 €

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2022.

10. FINANCES – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2023

Le Président du Département de Loire-Atlantique par courrier en date du 16 février 2023 a adressé l'appel de fonds 2022 pour le fonds de solidarité logement (FSL).

Institué par la Loi du 31 mars 1990, Il permet de soutenir les foyers en difficultés notamment en précarité énergétique.

Il est proposé d'accorder 150 € à l'appel 2023.

Il est proposé au Conseil d'accorder 150 € d'aide au fonds solidarité logement 2023.

11. FINANCES – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2023

Le projet de budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bouée fait état d'un besoin de financement au titre de l'année 2023 pour un montant total de 4 971 €.

La contribution est plus importante que 2021 en raison du repas des aînés qui sera organisés 2 fois sur 2022 (report de celui prévu fin 2021 en raison du contexte sanitaire).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder au CCAS de la Commune de Bouée une subvention de **971 €** pour l'année 2023. **4**

12. FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Il est proposé au Conseil de statuer sur l'attribution d'une subvention municipale aux associations.

Rappel des subventions versées de 2019 à 2022 :

SUBVENTIONS VERSEES	EN 2019	EN 2020	EN 2021	EN 2022	PROPOSITION 2023
ASSOCIATION					
ADMR	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	800,00 €
DONNEURS DE SANG	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
BOUEE TENNIS DE TABLE	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
CHORED'ELLES	300,00 €	300,00 €		- €	- €
BOUEE TRAVAUX MANUELS	150,00 €	150,00 €		- €	
L'OLYMPIQUE PETANQUE BOUESIENNE	300,00 €	300,00 €		- €	300,00 €
UNC CORDEMAIS	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
UNC SAVENAY	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
JEUNES POMPIERS SAVENAY	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	- €
COMITE DES FETES DE BOUEE	300,00 €	300,00 €		300,00 €	600,00 €
VIE LIBRE	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
RESTOS DU CŒUR	100,00 €	100,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
SOCIETE DE CHASSE DE BOUEE	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
AMICALE DES SAVEURS-POMPIERS DE SAVENAY	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
LA CHAPELLE DE ROHARS	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
USEP	325,00 €	325,00 €	325,00 €	325,00 €	
APRA COUERON	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BOUEE AMICALE LAIQUE	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
ACCUEIL FRATERNEL	100,00 €	- €	- €	100,00 €	150,00 €
ADAR 44				100,00 €	700,00 €
Croix Rouge Française				80,00 €	80,00 €
OIS					110,00 €
Palets Club Bouésien (PCB)					150,00 €
TOTAL	5 335,00 €	5 235,00 €	4 385,00 €	4 965,00 €	5 250,00 €
Delta		- 100,00 €	- 850,00 €	580,00 €	285,00 €
proposition enveloppe aide évènements					1 000,00 €
TOTAL	5 335,00 €	5 235,00 €	4 385,00 €	4 965,00 €	6 250,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur les subventions proposées notamment celle demandée par le Comité des fêtes (600 €).

13. FINANCES – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022-2026

CONTEXTE ET METHODOLOGIE

Afin d'avoir une visibilité sur le mandat et d'anticiper les besoins de financement des projets structurants, il a été proposé en 2022 aux élus et services municipaux et coordonné par la commission finances / budget de recenser de tous les besoins en investissement sur les quatre années restantes du mandat.

En parallèle, un premier recensement des possibles financements estimatifs a été fait. Un travail de prospective financière a été demandé à la direction régionale des finances publiques. Celui-ci a été présenté lors de la commission finances/budget du 29 novembre 2022.

Il est proposé de mettre à jour le plan pluriannuel établi en 2022.

PLAN PLURIANNUEL PAR PRIORITÉ

Recensement fait par les services et les élus, un prévisionnel de Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 a été présenté en commission finances-budget et présente un montant total de **3 411 337,76 €** (44 595,76 € en 2022, 1 186 400 € en 2023, 1 074 942 € en 2024, 769 400 € en 2025 et 416 000 € en 2026).

2 groupes de priorisations sont proposés par la Commission finances/Budget au Conseil :

- ✓ **Priorité 1** : à inscrire dans le Plan Pluriannuel
- ✓ **Priorité 2** : à inscrire si le contexte le permet (financement, budget...)

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 mis à jour.

14. FINANCES – TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Conseil Municipal doit décider du taux d'imposition des taxes communales du foncier bâti et du foncier non bâti et Taxe d'habitation des résidences secondaires (réinstauré depuis cette année).

Historique des taux d'imposition de 2017 à 2021

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe Foncier Bâti	17,88 %	18,77 %	19,33 %	34,33 %* <small>(19,33)</small>	35,19 %	35,19 %
Taxe Foncier Non Bâti	26,21 %	26,73 %	27,53 %	27,53 %	27,53 %	27,53 %
Taxe d'Habitation RS	15,08 %	15,83 %	16,30 %			

*** à partir de 2020/21, la taxe du foncier bâti récupère la part départementale d'où la différence de taux**

Il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur soit maintenir les taux d'imposition comme 2021 et 2022 ou d'augmenter un ou tous les taux.

15. FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023

CONTEXTE ET METHODOLOGIE

Ce budget 2023 se présente dans un contexte d'incertitude fortement impacté sur l'inflation. Plusieurs postes budgétaires vont connaître des augmentations : énergie (+80%), carburant, dépenses de personnel (valeur point d'indice sur une année pleine), alimentation (+16 à 20%). Différents fournisseurs vont également augmenter leurs facturations avec l'augmentation des coûts de l'énergie et l'inflation.

Côté recettes, les dotations de l'Etat devraient être stables. Les recettes d'imposition progresseront avec la révision des bases de **7,1%**.

Le budget communal est sain et comporte des excédents importants (**759 860,17 € cumulés**) permettant d'aborder certaines dépenses obligatoires (*mise en accessibilité des bâtiments municipaux – enveloppe maximum de 200 000 €*).

Côté emprunts en cours, 1 emprunt va être clôturé sur 2022, 1 sur 2024 et 1 autre sur 2026.

BUDGET D'ACTION

L'Exercice 2023 accompagner l'action municipale.

Volontariste avec un budget d'investissement de **1 228 357 €** pour réaliser différentes opérations pour améliorer le fonctionnement des services, le quotidien des habitants et ainsi améliorer le cadre de vie et le service public rendu à la population, parmi elles :

- ✓ Construction d'un nouveau centre technique municipal (**680 000 € sur 2 ans – 340 000 € en 2023**)
- ✓ Sécurisation et réhabilitation de l'église Notre Dame (**240 000 € sur 4 ans dont 120 000 € en 2023**)
- ✓ Projet de réhabilitation de la Salle Polyvalente (**1 000 000 € sur 3 ans – 84 000 € en 2023**)
- ✓ Mise en accessibilité des bâtiments municipaux (**200 000 €**)
- ✓ Travaux de réfection toiture bibliothèque (**100 000 €**)
- ✓ Numérotation et dénomination des voies communales (**22 897 €**)
- ✓ PAVC – réfection de 4 voies communales + point à temps (**99 086 €**)
- ✓ Mise en accessibilité d'abribus (**19 960 €**)

Les recettes d'Investissement prennent en compte une partie des subventions possibles seulement par prudence ainsi qu'un emprunt de **260 000 €** permettant de maintenir des capacités financières de la Commune.

Côté Fonctionnement (**1 220 147 €**), le prévisionnel essaie d'anticiper les possibles hausses de coût de fonctionnement à attendre (frais de personnel, coût de l'énergie, entretien des bâtiments, ...).

Les recettes prévisionnelles restent prudentes en tablant sur une stabilité de certaines recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal de/d' :

- ✓ **VOTER le Budget Primitif de l'Exercice 2023 s'équilibrant en dépense et recettes de :**

- **1 228 357 €** en section d'Investissement
 - **1 220 147 €** en section de Fonctionnement
- ✓ **AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter toute subvention ou aide permettant de financer les opérations (en fonctionnement ou investissement) pouvant être prévues dans la limite des crédits ouverts au présent Budget ;**

16. VOIRIE - PLAN D'AMENAGEMENT DE VOIRIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal doit se prononcer en séance (point 13) sur la validation d'un projet de plan Pluriannuel d'Investissement comprenant, entre autres, un Plan d'Aménagement de Voirie Communale (2023) pour un montant total estimé de **39 239 € TTC**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter le Département au titre des amendes de police pour toute opération pouvant être éligible, dans la limite des crédits ouverts au BP 2023.

17. VOIRIE – RÈGLEMENT DES DEMANDES DE BUSAGE (document sur table)

Les habitants souhaitant installer un busage sur un fossé communal doivent réaliser une demande en amont. Le coût devient de plus en plus important pour la Commune.

La Commission Voirie s'est réunie ce lundi pour étudier la possibilité d'instaurer un règlement pour les demandes de busage et de solliciter une participation financière des installations réalisées.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place un règlement pour les demandes de busage et d'instaurer une participation aux frais d'installation.

18. BÂTIMENT – FUTUR CTM - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE A TERRITOIRE D'ENERGIE 44 (sujet à confirmer)

Si l'opération est retenue au Budget Primitif 2023 (installation de panneaux photovoltaïques), il est proposé de solliciter Territoire d'Energie 44 pour des missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le projet. Cet appui permettrait de suivre la réalisation et la mise en service dans les meilleures conditions (notamment les démarches administratives préalables à la mise en service).

19. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Prochaine date de Conseil Municipal : Mardi 30 Mai 2023 à 20H
- ✓ Tour de table – retour des commissions